



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail sur
la Conférence internationale du Travail**

1. Conformément au mandat qui lui avait été confié par le Conseil d'administration, à ses 294^e (novembre 2005) et 297^e¹ (novembre 2006) sessions, le Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail s'est réuni le 8 novembre 2007 pour procéder à une évaluation des résultats de la mise en application de la série de propositions dont le Conseil d'administration avait décidé la mise à l'essai lors de la 96^e session (juin 2007) de la Conférence. Le groupe de travail était présidé par l'ambassadeur Masoud Khan (Pakistan). Les vice-présidents étaient M. Daniel Funes de Rioja (groupe des employeurs) et Sir Roy Trotman (groupe des travailleurs).
2. Le groupe de travail était saisi, à cet effet, d'un document² qui offrait une première évaluation de l'application pratique des changements introduits lors de la session de 2007 de la Conférence, sur la base des commentaires formulés lors de la session du Conseil d'administration tenue le 15 juin 2007, immédiatement après la clôture de la 96^e session de la Conférence, et des consultations informelles conduites ultérieurement avec les membres du Conseil représentant les trois groupes de mandants.
3. Les membres du groupe ont structuré leurs interventions autour des changements dont l'introduction en juin 2007 leur semblait positive, les propositions d'améliorations qu'ils souhaitaient voir mettre à l'essai lors de la session de juin 2008, et enfin les points résiduels, sur lesquels ils n'étaient pas encore en mesure de formuler des propositions concrètes, mais sur lesquels la réflexion devait, à leur avis, se poursuivre. Pour guider leur discussion, un certain nombre de points avaient été regroupés sous la mention «questions à examiner». La nécessité de poursuivre cette discussion en vue d'améliorer et d'actualiser la nature et la visibilité de la Conférence a également été soulignée au cours du débat.

Changements jugés positifs

4. Sur les deux premières semaines de la Conférence essentiellement consacrées aux travaux des commissions, qualifiées de «partie technique» bien qu'à l'évidence elle porte également sur des questions politiques, le groupe de travail s'est déclaré dans l'ensemble satisfait de la façon dont les travaux des commissions s'étaient déroulés. Il a cependant souligné que le fait que les trois commissions techniques aient pu terminer leurs travaux

¹ Documents GB.294/4/1 et GB.297/4.

² Document GB.300/WG/ILC annexé au présent document.

avant la fin de la deuxième semaine n'était sans doute pas uniquement imputable au nouveau format mais à une série de facteurs ayant contribué au succès de leurs travaux. Il importait donc de maintenir une certaine souplesse dans le programme de travail des commissions techniques en fonction de la question à l'examen, surtout lorsqu'il s'agit d'une question normative.

5. L'introduction d'un panel tripartite de haut niveau a été unanimement saluée comme une innovation positive. Toutefois, il a été suggéré d'organiser à l'avenir un débat véritablement interactif avec la possibilité de faire appel à un modérateur extérieur pour animer la discussion sur un sujet stimulant.
6. Le Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent a été jugé une initiative constructive. Bien que la cérémonie de remise des prix doive avoir lieu en plénière, il pourrait toutefois être envisagé que les discours des récipiendaires soient prononcés lors d'une session parallèle au lieu que les conférences soient données pendant le temps alloué à la séance plénière de la Conférence.

Propositions formulées pour 2008

7. Le groupe de travail est convenu de l'opportunité, pour pallier le risque d'absence de quorum en cas de vote au début de la Conférence, d'avancer la discussion des candidats pour les membres de la Commission de vérification des pouvoirs avant la Conférence et de permettre ainsi à la Conférence, sous l'égide de son bureau provisoire (à savoir le bureau du Conseil d'administration), de procéder dès l'ouverture à l'établissement de la Commission de vérification des pouvoirs soit par le biais d'une modification du Règlement de la Conférence, soit au moyen de la suspension de certaines de ses dispositions.
8. Il a jugé opportun d'établir en 2008 une Commission du Règlement qui serait chargée d'examiner les dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs³ ainsi que d'autres changements dans le Règlement susceptibles de faciliter l'introduction des changements proposés dans la planification et l'organisation de la Conférence.
9. Pour répondre à la préoccupation commune d'améliorer la gestion du temps dévolu à la plénière, il a été recommandé que la liste des orateurs, une fois établie, soit dûment respectée. Il a été jugé difficile d'aménager l'heure d'ouverture des séances le matin (10 heures), en raison des horaires réservés aux réunions de groupes préliminaires. Il a aussi été convenu que la pause de midi devait être maintenue pour une durée minimum d'une heure.
10. Si le groupe de travail s'est réjoui de l'intérêt porté à la Conférence par le nombre sans précédent de hautes personnalités politiques s'étant adressées à la Conférence en juin dernier, il a cependant exprimé le souhait que le nombre des invités d'honneur soit limité à deux ou trois au maximum pour laisser plus de temps pendant la journée à la discussion générale en plénière. Ces invités devraient être des personnalités susceptibles de transmettre un message important à la Conférence, se rapportant aux objectifs fondamentaux de l'OIT, afin que leurs interventions contribuent à enrichir le débat. Il a également été proposé que les invités d'honneur ne soient pas nécessairement choisis uniquement parmi des personnalités gouvernementales. La durée des formalités protocolaires, déjà limitée en juin dernier, pourrait peut-être être encore réduite.
11. Le groupe de travail a également noté la proposition faite par le Bureau dans le programme de travail provisoire préparé pour la session de juin 2008 de concentrer sur une seule journée l'adoption de quatre rapports de commissions, à l'exclusion du rapport de

³ Voir document GB.300/LILS/1.

l'application des normes prévu pour le dernier jour. Cette solution pourrait permettre de résoudre la question du meilleur calendrier pour l'adoption des rapports de commissions en plénière.

12. En ce qui concerne les modalités de la discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le groupe de travail a suggéré qu'un modérateur contribue à dynamiser la discussion. Il s'est déclaré confiant dans la capacité du Bureau de trouver une solution permettant de rendre le débat véritablement interactif.

Points résiduels sur lesquels la réflexion doit se poursuivre

13. En l'absence d'une commission des résolutions, un débat sur les mesures à prendre pour trouver une solution ad hoc adaptée au traitement des résolutions doit, de l'avis du groupe de travail, être engagé. Il est important d'éviter que des questions politiques soient débattues dans le cadre des commissions techniques. Dans l'intervalle, la procédure d'urgence qui consiste à renvoyer, après décision favorable de la Conférence adoptée sur la proposition de son bureau, devant la Commission de proposition un projet de résolution dont le sujet ne se rapporte pas à un point inscrit à l'ordre du jour, continue de s'appliquer.
14. Le calendrier de la session de juin du Conseil d'administration est également un point sur lequel le groupe de travail ne s'est pas encore entendu sur une proposition qui ait son plein agrément. Bien que certains aient exprimé une préférence pour une session anticipée, il a été considéré qu'en raison des élections du Conseil (prévues le lundi 2 juin 2008) lors de la prochaine Conférence de 2008 une autre analyse juridique des dispositions du Règlement qui s'y rapportent est nécessaire pour poursuivre la réflexion sur ce point.
15. Enfin, la question de la publication du *Compte rendu provisoire* dans les trois langues est une question qui, de l'avis du groupe de travail, mérite que l'on poursuive l'examen. Il s'agirait de trouver une solution permettant de réduire les coûts de traduction et d'édition liés à la production de ce compte rendu en trois langues pendant la durée de la Conférence. Afin de répondre à la demande fréquemment réitérée à ce sujet, le Bureau pourrait explorer de nouvelles voies en vue de trouver une solution à ce problème lors de la Conférence.
16. *A la lumière des considérations qui précèdent, le Conseil d'administration voudra sans doute:*
 - a) *décider que la structure mise en place pour la 96^e session de la Conférence en juin dernier soit à nouveau utilisée pour la prochaine session de la Conférence en juin 2008 et que les modifications proposées ci-dessus par le groupe de travail soient prises en compte dans la planification de cette prochaine session;*

- b) décider que le mandat du groupe de travail soit renouvelé afin de lui permettre, lors de la 301^e session (mars 2008) du Conseil d'administration, de régler les derniers détails de l'organisation de la prochaine session de la Conférence, sans revenir sur les points qui auraient déjà été approuvés par le Conseil lors de la présente session.*

Genève, le 13 novembre 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 16.



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

Examen du fonctionnement de la Conférence

1. Historique

1. A sa 294^e session (novembre 2005), le Conseil d'administration a créé le Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail, composé de huit représentants de chacun des trois groupes du Conseil d'administration, avec pour mission d'élaborer des recommandations sur les améliorations possibles de la structure et du fonctionnement de la Conférence. A cette session, le Conseil d'administration a examiné un document sur les cinq principales fonctions de la Conférence¹. Pendant la 295^e session du Conseil d'administration (mars 2006), le groupe de travail s'est réuni deux fois pour étudier et analyser les propositions et contributions de différents gouvernements, des groupes régionaux gouvernementaux et du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), ainsi que des groupes des employeurs et des travailleurs.
2. En novembre 2006, à la suite de réunions officielles et de consultations officieuses, le groupe de travail est parvenu à un accord sur une série de propositions dont le Conseil d'administration a recommandé l'introduction à l'essai à la 96^e session de la Conférence (juin 2007). En outre, le Conseil d'administration a décidé que le groupe de travail procéderait, en novembre 2007, à un examen des résultats de l'application pratique, pendant la session de 2007 de la Conférence, des changements proposés et ferait rapport sur ces questions à la 300^e session (novembre 2007) du Conseil d'administration.
3. Les changements proposés répondaient à plusieurs préoccupations, à savoir notamment:
 - le souhait d'établir une distinction plus claire entre les fonctions techniques et les fonctions politiques de la Conférence, de manière à ce que les unes comme les autres puissent être exercées de manière optimale et d'améliorer la participation aux sessions de la Conférence;
 - la nécessité d'améliorer la visibilité de la Conférence;

¹ Document GB.294/4/1.

- la nécessité de renforcer les liens avec les mandants et de toucher un public plus vaste;
 - la nécessité de mieux utiliser le temps imparti pour les différentes fonctions de la Conférence.
4. Le présent document donne une première évaluation de l'application pratique des changements introduits à la session de 2007 de la Conférence. Il examine d'abord les deux premières semaines de la Conférence, qui ont été essentiellement consacrées au travail technique des commissions de la Conférence, puis la troisième semaine, au cours de laquelle la Conférence s'est réunie principalement en plénière et sur laquelle des conclusions préliminaires sont tirées.

2. Partie technique de la Conférence

5. La 96^e session de la Conférence internationale du Travail a été ouverte le mercredi 30 mai 2007. Des réunions de groupe avaient eu lieu la veille. Malgré le retard intervenu dans l'élection du Président de la Conférence, les dispositions du Règlement de la Conférence qui permettent au bureau du Conseil d'administration de faire office de bureau provisoire de la Conférence, et la constitution précoce de la Commission de proposition et des autres commissions, ont permis à la Conférence de commencer ses travaux. Dans l'ensemble, le fait d'avoir consacré les deux premières semaines au travail technique des commissions de la Conférence a été jugé positif. En fait, pour la première fois dans l'histoire récente, aucune des commissions de la Conférence n'a dû travailler au-delà du vendredi 8 juin (sauf pour adopter son rapport). On peut donc faire les observations suivantes:

- le fait de consacrer les deux premières semaines aux commissions a permis aux participants de se concentrer sans interruption et sans partage sur les questions techniques importantes et d'achever les travaux dans le délai prévu initialement, voire plus tôt;
- une certaine souplesse doit être maintenue dans le programme de travail des commissions techniques en fonction de la question à l'examen; il ne faut pas perdre de vue que l'un des souhaits de l'Organisation est de parvenir dans chaque cas à un résultat positif négocié, ce qui peut nécessiter un prolongement des travaux;
- l'utilisation du procédé d'affichage sur écran des amendements et sous-amendements dans les trois langues (SAM) pendant les réunions des commissions a été un succès, et il a été fortement recommandé de l'étendre durant les réunions des commissions techniques. Des améliorations ont néanmoins été suggérées concernant l'affichage sur écran des amendements et sous-amendements; certaines couleurs, par exemple, sont à éviter;
- le rapport global qui est présenté au titre du suivi de la Déclaration de 1998 a été examiné par la Conférence en séance plénière à la fin de la deuxième semaine (le vendredi 8 juin 2007). Bien que la discussion ait eu lieu dans une salle de conférence et non dans la salle des séances plénières, cette discussion a encore été jugée trop longue et trop peu interactive. Il a été suggéré de la remplacer par une table ronde durant deux heures, éventuellement avec la possibilité de soumettre à l'avance des commentaires écrits. Il est clair que la structure du débat sur le rapport global est encore en chantier, et que la structure définitive désirée n'a pas encore été trouvée;
- l'ordre du jour de la session de 2007 de la Conférence était atypique pour une session prévoyant l'examen d'un projet de convention et d'un projet de recommandation car

il comprenait, essentiellement, une «troisième» discussion de projets examinés par la Conférence lors de deux sessions antérieures et ayant donné lieu à d'importantes consultations entre les sessions de 2006 et de 2007. Le comité de rédaction de la commission a donc pu achever ses travaux plus tôt que ne le prévoyait l'ordre du jour provisoire;

- il n'y avait pas de Commission des résolutions, et aucune résolution n'a été soumise sur des questions revêtant un caractère d'urgence.

3. La semaine de plénières

6. Juin 2007, pour ce qui est de l'application des nouvelles dispositions, s'est révélé être une expérience intéressante, quoiqu'un peu difficile à mener. Au cours de la semaine de plénières², la quasi-totalité des points de l'ordre du jour ont pu être abordés, à savoir: l'examen en plénière des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration, en présence de 107 ministres, 15 délégués gouvernementaux, 79 délégués travailleurs, 50 délégués employeurs et 32 autres représentants; l'intervention de cinq invités spéciaux (et deux invités la semaine précédente); l'adoption du programme et budget; l'adoption des rapports des six commissions et comités; l'adoption d'une convention et d'une recommandation; une discussion de groupe à haut niveau et la présentation du Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent. Les semaines de plénières à venir ne seront peut-être pas aussi difficiles à mettre en œuvre. Quoiqu'il en soit, l'un des points essentiels est toujours de parvenir à une utilisation optimale du temps.

7. Les conclusions préliminaires ci-après sont à noter:

- Bien qu'il faille renforcer la notoriété de la Conférence à haut niveau et, partant, continuer d'inviter des intervenants de haut rang (chefs d'Etat ou de gouvernement) à prendre la parole à l'occasion de la Conférence, le nombre de ces invités spéciaux devrait être limité à deux ou trois au plus. Le protocole applicable doit être maintenu au niveau minimal comme pour la session de la Conférence de 2007.
- Le groupe de travail a estimé qu'il ne fallait pas programmer l'examen des rapports des commissions de la Conférence en fin de journée. Il faut prévoir suffisamment de temps pour ces rapports, certaines questions pouvant être davantage débattues que d'autres. Mais cela pose un problème concomitant, à savoir que les délégués devraient alors s'exprimer en fin de journée.
- Le programme des plénières doit être aménagé de manière à ce que les séances ne se prolongent pas dans la soirée, dans la mesure où, après 18 heures, le taux de participation chute invariablement, et seuls les intervenants qui doivent encore prendre la parole et leurs accompagnants demeurent, de fait, dans la salle. La pause consacrée au déjeuner pourrait être limitée à une heure (de 13 heures à 14 heures), ce qui permettrait de programmer davantage d'interventions. Les réunions matinales des groupes de travail devraient s'achever à temps pour que les séances plénières puissent commencer à l'heure (10 heures).
- L'amélioration de la gestion du temps demeure une nécessité impérieuse. A cet égard, les modifications de dernière minute ou non annoncées apportées à l'emploi du temps ou aux horaires des séances plénières doivent être évitées. Une fois établie, la liste des intervenants doit être rigoureusement suivie. Elle doit assurer un bon équilibre entre les mandants.

² Voir annexe I.

- La forte participation au niveau ministériel (107 ministres inscrits sur la liste des orateurs en 2007) est une occasion d'organiser des manifestations parallèles pendant la troisième semaine, telles que des rencontres à haut niveau de ministres du Travail et de représentants des partenaires sociaux. Il faut toutefois veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment des interventions en plénière.
- La mise en place d'un groupe tripartite est un point positif, mais il faudrait prévoir un dispositif plus interactif si l'expérience devait se poursuivre.
- Les modalités de la cérémonie de remise du Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent devraient être revues.
- La décision d'organiser une séance du Conseil d'administration le lendemain de la clôture de la Conférence, soit le vendredi après-midi, n'a pas soulevé d'objections mais, de l'avis général, la séance a démarré avec trop de retard et a été trop longue. Les préparatifs et le taux de participation n'ont pas été satisfaisants. Pour des raisons d'ordre pratique, il était sensé d'organiser cette séance dans une salle de conférence du Palais des Nations mais cela n'a pas assuré des conditions optimales au Conseil d'administration. Dans la mesure où certaines des questions à l'ordre du jour de la session du Conseil d'administration de juin portent sur des points qui ne concernent pas directement la Conférence, il pourrait être envisagé de scinder la session en deux (comme en juin 2006) et d'examiner ces questions lors d'une séance qui se tiendrait plus tôt. Ce point doit aussi être examiné compte tenu du calendrier des élections du Conseil d'administration.
- Il faut continuer d'explorer les possibilités de davantage utiliser les outils technologiques pour une meilleure utilisation du temps, une meilleure visibilité et un meilleur impact.

4. Considérations pour 2008 et au-delà

8. La structure mise en place pour la Conférence en 2007 pourrait être utilisée en 2008, les deux premières semaines étant consacrées aux commissions techniques et la troisième aux discussions en plénière³. Des considérations de nature logistique liées au renforcement de la sécurité à l'ONU et au chevauchement des dates de la Conférence et de l'Euro 2008 – championnat de football organisé par l'Union des associations européennes de football (UEFA) – pourraient avoir une certaine incidence sur la Conférence, notamment le mercredi 11 juin 2008.
9. Pour éviter l'absence de quorum au début de la Conférence, on pourrait encourager les gouvernements à établir d'emblée une liste des représentants des missions qui participeront en qualité de délégués suppléants (quitte à y apporter des modifications ultérieures s'ils le souhaitent), ce qui réduirait beaucoup le risque de ne pas atteindre le quorum lors des premiers votes. En outre, le Règlement de la Conférence pourrait être modifié pour permettre à la Conférence, sous l'égide de son bureau provisoire (à savoir le bureau du Conseil d'administration), de désigner la Commission de vérification des pouvoirs en premier lieu dans l'ordre des travaux. Cela permettrait d'établir rapidement un quorum sur la base des inscriptions effectives.
10. Bien qu'aucune deuxième discussion d'une question normative ne soit prévue avant 2010, il faudrait envisager d'introduire de nouveaux ajustements dans le programme de la Conférence pour les années où des normes sont présentées pour adoption.

³ Voir annexe II.

11. Il conviendra d'établir en 2008 une Commission du Règlement qui sera chargée d'examiner les dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs⁴ et d'autres changements dans le Règlement qui pourraient être nécessaires compte tenu de la nouvelle structure de la Conférence.
12. Une procédure devra être établie pour les projets de résolution lorsqu'il n'y a pas de Commission des résolutions. A l'heure actuelle, la seule procédure en vigueur pour un projet de résolution sur un sujet qui ne se rapporte pas à un point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence est celle qui concerne les questions urgentes (ladite procédure «d'urgence», qui n'a été utilisée qu'une fois ces dernières années) ou les questions de pure forme⁵. Le programme et budget pour la période biennale 2008-09 ne prévoit pas de crédit pour une Commission des résolutions à proprement parler.
13. La question de la publication du *Compte rendu provisoire* en trois langues (pour laquelle on ne dispose pas de ressources suffisantes) mérite un examen plus approfondi, afin de trouver une solution qui ne soit pas trop coûteuse et qui permette de conserver un compte rendu complet des discussions en anglais, en français et en espagnol.
14. Aucun vote n'est actuellement prévu pour la Conférence à sa session de 2008. Toutefois, des votes – visant par exemple à rétablir le droit de vote d'un pays – peuvent avoir lieu à tout moment.
15. Les élections au Conseil d'administration pour 2008-2011 auront lieu pendant la session de 2008 de la Conférence. En juin 2002 et juin 2005, ces élections avaient été organisées le lundi de la deuxième semaine. Dans le plan provisoire de travail de la session de 2008, il a donc été prévu de les tenir le lundi 2 juin 2008 (à savoir le lundi de la deuxième semaine). Les modalités de ces élections devraient être examinées, et il faudra en tenir compte tous les trois ans au moment d'établir le programme des séances de la Conférence.

5. Questions à examiner

16. Les questions sur lesquelles le Conseil d'administration doit fournir des orientations sont les suivantes:
 - horaire des discussions en plénière (heure d'ouverture le matin, pause-déjeuner, prolongation des séances le soir);
 - calendrier de présentation des rapports des commissions;
 - nombre (et choix du moment de l'intervention) des invités d'honneur;
 - vote (un préavis suffisant doit être donné concernant l'objet du vote);
 - Prix pour la recherche sur le travail décent (en séance plénière ou lors d'une séance séparée avec orateurs);

⁴ Voir document GB.300/LILS/1.

⁵ Voir articles 15 et 17 du Règlement.

- calendrier de la session du Conseil d'administration (parmi les options figurent le samedi de la deuxième semaine consacrée aux commissions, le vendredi après-midi immédiatement après la Conférence et le samedi qui suit la Conférence); si la session est divisée en deux parties en juin 2008, il faudra tenir compte de la date prévue pour les élections au Conseil d'administration;
- procédure de vérification des pouvoirs à prévoir avant la Conférence pour éviter le risque de ne pas atteindre le quorum au début de la session, et désignation directe et au plus tôt de la Commission de vérification des pouvoirs en séance plénière de la Conférence;
- toute autre question pertinente.

Genève, le 30 octobre 2007.

Document soumis pour discussion et orientation.

Annexe I

Utilisation effective du temps en séances plénières durant la troisième semaine (juin 2007)

Jour	Matin	Après-midi	
Mercredi 30 mai	10 h 00 - 11 h 00	Cérémonie d'ouverture	
Lundi 4 juin	10 h 30 - 11 h 00	Orateur invité	
	11 h 30 - 12 h 00	Orateur invité	
Vendredi 8	10 h 00 - 13 h 00	Rapport de la Commission de proposition et de la Commission de vérification des pouvoirs Rapport global	15 h 00 - 18 h 00 Rapport global
Lundi 11	10 h 20 - 12 h 30	Présentation par le Directeur général de son rapport Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration	14 h 35 - 20 h 00 Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration
	12 h 30 - 13 h 00	Orateur invité	
Mardi 12	10 h 15 - 10 h 45	Orateur invité	
	11 h 05 - 11 h 35	Orateur invité	
	11 h 55 - 13 h 50	Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration	14 h 30 - 20 h 35 Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration 19 h 15 - 19 h 45 Rapport de la Commission des finances 19 h 45 - 20 h 35 Rapport de la Commission du travail dans le secteur de la pêche
Mercredi 13	10 h 00 - 11 h 25	Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration	14 h 30 - 15 h 30 Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration
	11 h 30 - 12 h 05	Orateur invité	
	12 h 00 - 13 h 00	Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration	15 h 35 - 16 h 30 Panel de haut niveau sur le tripartisme et le dialogue social 16 h 35 - 17 h 00 Rapport de la Commission des entreprises durables 17 h 05 - 21 h 25 Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration

Jour	Matin		Après-midi	
Jeudi 14	10 h 15 - 10 h 25	Rapport de la Commission de proposition	14 h 30 - 20 h 25	<i>Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration</i>
	10 h 25 - 12 h 00	Votes (Finances et Secteur de la pêche)		
	12 h 05 - 14 h 15	<i>Discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration</i>		
Vendredi 15	10 h 00 - 10 h 55	Rapport de la Commission de l'application des normes	15 h 15 - 18 h 50	Conseil d'administration
	11 h 05 - 11 h 45	Orateur invité		
	11 h 50 - 13 h 40	Rapport de la Commission de l'application des normes et rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT		
	13 h 40 - 14 h 15	Prix pour la recherche sur le travail décent		
	14 h 15 - 15 h 00	Cérémonie de clôture		

Annexe II

Programme de travail provisoire 97^e session (28 mai - 13 juin 2008) de la Conférence internationale du Travail

	M 27	M 28	J 29	V 30	S 31	L 2	M 3	M 4	J 5	V 6	S 7	L 9	M 10	M 11	J 12	V 13
Réunions des groupes	■										■					
Séances plénières		■								■ ²		■ ³	■ ³	■ ³	■ ³	■
Elections du Conseil d'administration						■										
Commission de proposition		■ ¹														
Commission des finances							■	■		A				PI		
Commission de l'application des normes		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■	■		A			PI
Commission du renforcement de la capacité de l'OIT		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■	□		A	PI		
Commission de l'emploi rural pour réduire la pauvreté		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI		
Commission du développement des aptitudes professionnelles		■ ¹	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI		
Commission du Règlement		■				A							PI			
Conseil d'administration		■ ⁵														■ ⁴

¹ A partir de 11 heures. ² Discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. ³ Prolongation de séance si nécessaire. ⁴ A l'issue de la Conférence. ⁵ Commission du programme, du budget et de l'administration.

A Adoption de son rapport par la commission.

PI Adoption du rapport par la Conférence en séance plénière.

■ Séance d'une demi-journée.

■ Séance d'une journée entière.

□ Si nécessaire.